

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 MAI 2020**

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. TOINON Daniel, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. BLANCHON Pierre-François (Pouvoir à M. TOINON Daniel), Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme VERNE Georgette (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), M. SEON Eric (Pouvoir à M. TOINON Daniel) M. BOUQUET Jean-Pierre (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

**ABSENT** : M. SANDIER Bertrand

**SECRÉTAIRE** : M. GARNIER Philippe.

### **1. DELIBERATIONS**

#### **1.1 VOIRIE 2020 : MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2019/12.02 du 05/12/2019, 2018/12.01 du 06/12/2018 et 2017/12.04 du 07 décembre 2017 projetant le réaménagement des voiries communales « Chemin de la Chapelle », « Rue de la Forge », « Impasse de la Dimanchée », « Chemin de Lairat » et le délaissé de la RD1089 au lieu dit "la Rate". Il propose, dans le cadre de ces travaux, de requérir l'assistance d'une maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire présente la proposition de M. Laurent RICHARD d'un montant de 3 165 € correspondant à l'étude et au suivi de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**RETIENT** la proposition n°5 de maîtrise d'œuvre de M. Laurent Richard d'un montant de 3 165 €

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **1.2 TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU LOGEMENT SALVAGÈRE : VALIDATION DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle le départ de nos locataires de l'appartement "La Salvagère Ouest". Il indique qu'en vue de la remise en location de ce logement, il convient de transformer une pièce faisant office de débarras en chambre avec dressing.

Il présente les devis de l'entreprise Pluvy d'un montant de 4 355.60 €HT pour les travaux de plâtrerie et d'isolation et de 1 664 €HT pour les finitions de peinture murs et plafond.

Il présente également le devis de l'entreprise Blanchard Loic Electricité d'un montant de 390 €HT correspondant aux travaux d'installation électrique et le devis de l'entreprise BERGER d'un montant de 571.20 €HT pour le chauffage de cette pièce.

Il propose à l'assemblée de retenir ces 4 devis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux d'agrandissement de l'appartement "La Salvagère Ouest",

**RETIENT** les propositions de l'entreprise Pluvy d'un montant de 4 355.60 €HT et de 1 664 €HT tels que précisés ci-dessus,

**RETIENT** la proposition de l'entreprise Blanchard Loic Electricité d'un montant de 390 €HT,

**RETIENT** la proposition de l'entreprise BERGER d'un montant de 571.20 €HT,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.3 BAIL APPARTEMENT "LA SALVAGERE OUEST"**

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'appartement ouest du bâtiment « La Salvagère » est libre. Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de M. VERNET Cyrile et Mme HENRY Elisabeth qui souhaitent louer le logement libéré. Il indique qu'à leur demande, des travaux d'aménagement d'une 4<sup>ème</sup> chambre seront entrepris dans ce logement (Cf délibération 2020/05.02).

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** d'attribuer cet appartement à M. VERNET Cyrile et Mme HENRY Elisabeth au 15 juin 2020,

**FIXE LE LOYER** à. 610 €,

**PRECISE** qu'à partir de la prise de jouissance de la 4<sup>ème</sup> chambre, le loyer sera fixé à 740 €,

**DIT** que le loyer sera revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet,

**DIT** qu'une caution correspondant à un mois de loyer sera versée à la signature du bail.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.4 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FABRIK**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les représentations de théâtre proposées à la commune par l'association La Fabrik. Il indique que la 3<sup>ème</sup> édition du festival « Un mouton dans le ciel » prévue initialement entre le 18 et le 30 avril n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire. Il propose, eu égard à la charge financière de cette association et les dépenses engagées pour cette édition, de verser à l'association La Fabrik la subvention prévue de 500 €. Il précise l'intérêt de promouvoir et de soutenir particulièrement dans cette période difficile, une action culturelle dans les monts du Lyonnais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** d'accorder une subvention à l'association La Fabrik

**FIXE** le montant de cette subvention à 500€

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.5 RÉNOVATION DE LA CHAPELLE SAINT ROCH : VALIDATION DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2017/02.03 du 16 février 2017 demandant une subvention au conseil régional pour les travaux de rénovation de la chapelle Saint Roch. Il rappelle également l'arrêt du chantier pour raison de santé de l'entrepreneur retenu en 2017.

Afin de remettre en route le chantier de réfection de la chapelle, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Néobat d'un montant de 15 337.50 €HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**APPROUVE** la reprise des travaux de réfection de la Chapelle Saint Roch

**RETIENT** la proposition de l'entreprise Néobat d'un montant de 15 337.50 €HT

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **2.1 Communication :**

La parution des 3 premières lettres a rencontré un vif succès auprès de la population. Ces lettres sont destinées à informer les habitants de Maringes des dernières nouvelles de la commune et maintenir ainsi un lien avec les administrés notamment en cette période de confinement. Elles sont en priorité envoyées en version numérique et peuvent être transmises en version papier pour les personnes ne disposant pas de cet outil internet. Une 4<sup>ème</sup> lettre est en cours d'élaboration. Si ce n'est déjà fait et que vous souhaitez recevoir la prochaine lettre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Distribution de masques : les conseillers municipaux ont procédé à la distribution des 700 masques reçus de la région. La commune a également acheté un masque réutilisable par personne ; ces masques ont été distribués le weekend du 16-17 mai.

### **2.2 Culture :**

Deux réunions sont prévues avec l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque afin de discuter de l'aménagement intérieur de la future bibliothèque.

### **2.3 Bâtiment :**

**Bibliothèque :** Le chantier a bien avancé. Le lot maçonnerie est terminé. L'entreprise CP Menuiserie a, quant à elle, débuté les travaux le 14 mai.

### **2.4 Voirie :**

**P.A.V. :** L'employé communal installe actuellement des Points d'Apport Volontaire pour le stockage des bacs d'ordures ménagères sur plusieurs endroits stratégiques de la commune. Il s'agit en effet de réduire le temps de la tournée de ramassage des ordures ménagères. Les habitants concernés par ces regroupements de containers seront informés dès que le changement de tournée sera opérationnel.

**Parking salle d'animation rurale** : La municipalité a décidé de changer le sens de circulation sur le parking de la salle des fêtes, ceci afin de sécuriser la sortie des élèves de l'école.

Le parking est dorénavant accessible par la rue des Acacias. Des quilles ont également été installées devant l'entrée de l'école.

**Maison Forestier** : La route permettant l'accès à la propriété appartient pour moitié à la commune ; l'autre partie appartenant à Monsieur Henry GORD, propriétaire de la maison voisine. Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux de racheter cette demi-rue et précise que M. GORD serait d'accord. Il indique également que cette rue à l'approche du portail présente deux niveaux différents. Monsieur Gord serait d'accord pour décaisser sa partie de rue. La mise à niveau serait donc à la charge de M. GORD, l'extension des réseaux secs et humides serait à la charge de la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce rachat.

Afin de donner plus d'aisance à l'entrée du bâtiment à l'arrière de la Maison Forestier, il serait judicieux de déplacer le portail actuel à l'occasion de ces travaux.

**Matériel de voirie** : L'employé communal sollicite l'achat d'un marteau piqueur. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 mai 2020 à 20h30 à la salle d'animation rurale.**